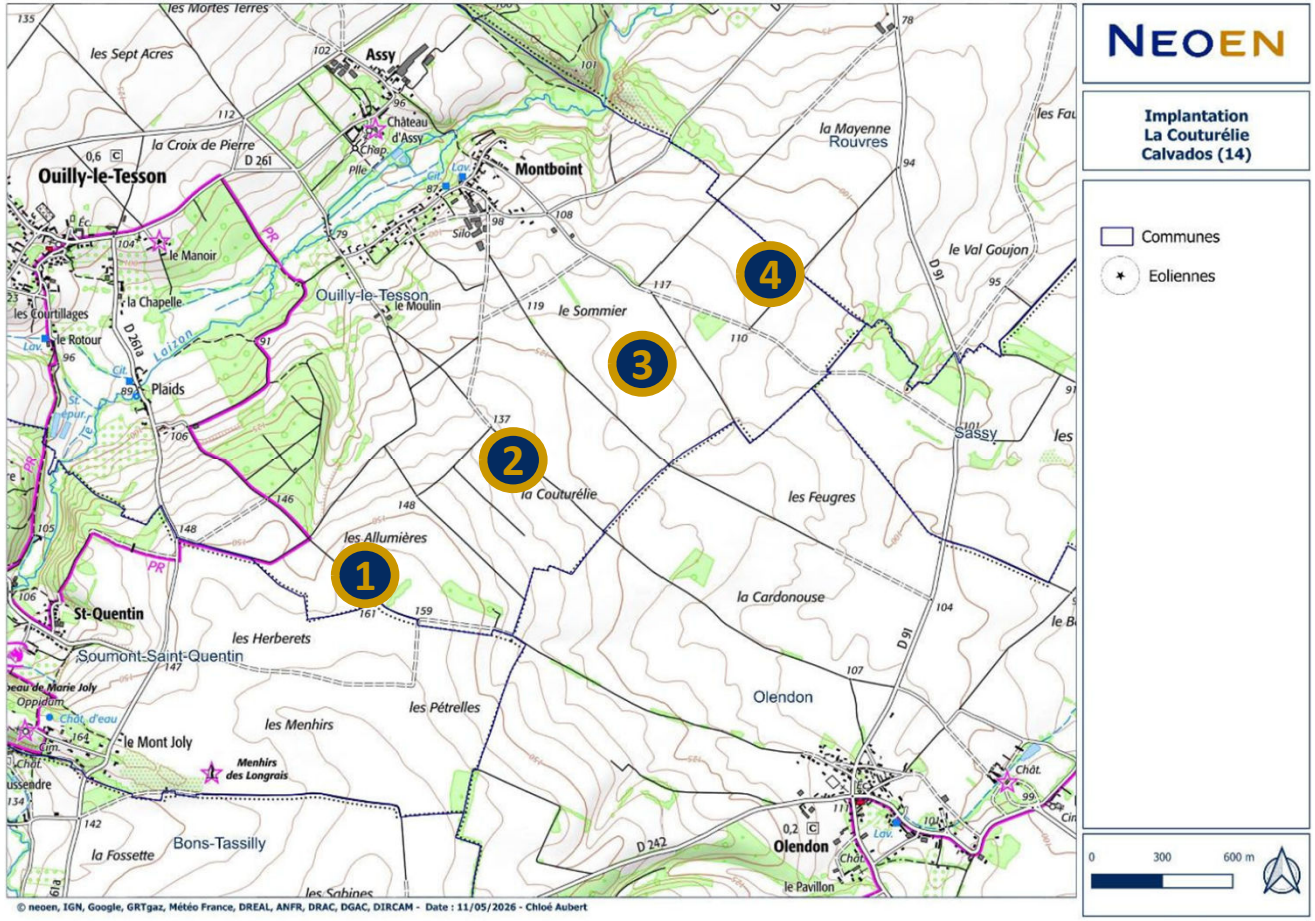
Le projet éolien de La Couturélie dans sa version finale

L'implantation des futures éoliennes



Les chiffres clés du projet final

4
éoliennes

1 commune
Ouilly-le-Tesson

200 m
De hauteur en bout de pale

780m
minimum des habitations

Entre **4 et 6 MW**
de puissance unitaire estimée par éolienne

Pourquoi ce choix ?

- Intégrer en priorité des **critères paysagers** > éviter les covisibilités et implanter les éoliennes en ligne
- Protéger au maximum la **biodiversité** > être plus loin des boisements et diminuer le risque de collision
- Diminuer les éventuelles **nuisances pour les riverains** > implanter les éoliennes à 780 mètres des maisons au lieu de 500 mètres
- Conserver des **machines de 200 mètres** de haut > pour moins d'éoliennes mais plus efficaces en production

Le calendrier prévisionnel

milieu
2025
Installation du mat de mesure, début de l'étude de vent

Organisation d'une permanence publique pour présenter le projet aux habitants

été
2025
Poursuite des études, notamment environnementales avec les inventaires terrains

Lancement d'une campagne de financement participatif pour financer le mat de mesure et les études du projet

début
2026
Réception des résultats des études, définition de scénarios d'implantation

été
2026
Choix de l'implantation finale du projet

Organisation d'une permanence publique pour présenter l'implantation des éoliennes aux habitants

automne
2026
Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès de la Préfecture

2027
Consultation du public, instruction du dossier et décision préfectorale

2028-2029
Construction puis mise en service

Exemple d'un parc éolien



La démarche de concertation de Neoen

La concertation :
une démarche ouverte à tous !

Durant toute l'élaboration du projet, Neoen a souhaité mener à bien :

- Un projet qui contribue à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique;
- Un projet qui s'insère au mieux dans les paysages et territoires locaux ;
- Un projet qui bénéficie au territoire et à ses habitants.



Les objectifs de la démarche de concertation

- Permettre aux habitants et aux élus de s'informer sur le projet
- Offrir la possibilité aux habitants et aux élus (comité de suivi des élus depuis 2025) d'échanger avec Neoen afin d'obtenir des réponses à leurs questions
- Permettre aux habitants et aux élus de faire des propositions pour adapter le projet au territoire
- Proposer des échanges privilégiés entre Neoen, les élus et les habitants afin de suivre le projet, la concertation et d'examiner les propositions

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échanges et de réflexion constructifs autour du projet éolien, nous vous avons proposé :





1 Des lettres d'information
Régulières pour vous tenir informés des avancées du projet

2 Des permanences publiques
Pour s'informer et échanger sur l'éolien en général et sur le projet

3 Un porte-à-porte
Venir à vous pour mieux comprendre vos préoccupations individuelles

4 Un site internet du projet
Pour retrouver l'ensemble des documents et des actualités

L'étude écologique

50 sorties effectuées sur un cycle biologique complet pour étudier la faune et la flore

Quelques espèces observées sur la zone d'étude



Busard Saint-Martin



Oreillard



Linotte mélodieuse



Oedicnème criard



Alouette des champs



Goéland

Pour intégrer le projet au territoire : la mise en place de mesures pour EVITER, RÉDUIRE et COMPENSER (ERC)

Quelques exemples de mesures :

- La **ZNIEFF1** à Sassy est évitée
- Le **calendrier des travaux** est adapté pour éviter les périodes sensibles
- Les éoliennes sont **bridées** pour éviter l'impact sur les **chauves-souris**
- Des **nichoirs** sont mis en place
- Les éoliennes sont **bridées** pendant la **période d'envol des jeunes busards**

Grâce à toutes les mesures proposées : **incidence finale faible à nulle sur la faune et la flore pendant le chantier et pendant l'exploitation**

Mise en place de **mesures de suivi** pendant le **chantier et l'exploitation** avec le **passage d'écologues** sur le site pour veiller au respect des préconisations en faveur de la biodiversité et pour surveiller l'éventuelle mortalité des espèces.

L'étude paysagère

S1 **2025**

Rédaction de l'état initial : étude bibliographique, repérages sur site, étude du contexte éolien

S2 **2025**

Présentation des points de vue envisagés aux élus et finalisation en fonction des retours

54 points au total

Hiver **2026**

Prise de vue pour les photo-montage par temps beau et en hiver pour maximiser les perceptions

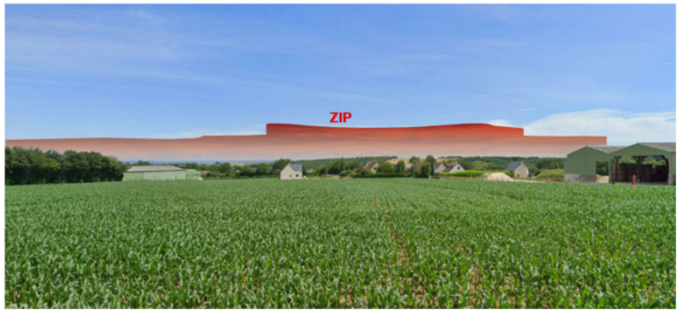
été **2026**

Réalisation des photo-montages, étude des impacts et choix de mesure d'évitement, de réduction et de compensation des impacts

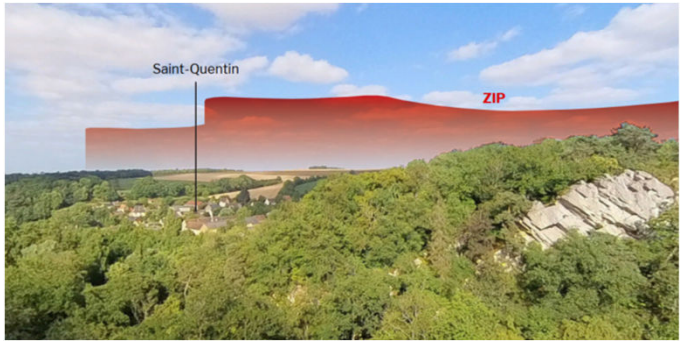
Quelques vues sur le projet



Depuis le bourg de Sassy



Depuis le nord d'Ouilly-le-Tesson



Depuis la Brèche au diable

L'étude paysagère a également été adaptée au fur et à mesure de l'avancement des autres projets éoliens aux alentours.

Du fait de leur incertitude, l'étude ne peut les prendre en compte qu'à partir du moment où les dossiers sont déposés auprès de la préfecture.

Les critères à respecter pour choisir les photo-montages ?

Les photomontages doivent être variés pour représenter l'impact général depuis différents points du territoire :

1. **Lieux de vie** : Un photomontage ne doit pas représenter la vue depuis une habitation spécifique, mais plutôt depuis le centre-bourg, un point habituel de regroupement ou les entrées/sorties de village
2. Les **sites paysagers** identifiés dans l'étude : les sites classés ou inscrits, le patrimoine architectural, les paysages emblématiques…
3. Les **axes de déplacement** : routes, chemins de randonnées

3 variantes étudiées





Implantation retenue



Comparaison des trois variantes du projet éolien de La Couturélie depuis la D91 en direction d'Olendon (Source : Résonance)

Plan du projet



NEOEN

NEOEN SA

22 Rue Bayard
75008 Paris

Département du Calvados (14)
Commune d'Ouilly le Tesson

PARC EOLIEN DE LA COUTURELIE

PLAN D'ENSEMBLE

IMPLANTATION
PHASE EXPLOITATION

Légende

- Piste sur chemin existant
- Piste à créer
- Piste / Pan coupé provisoire
- Survol pales dans virage
- Socle fondation
- Remblai fondation
- Plateforme grutage
- Plateforme grutage provisoire
- Plateforme d'exploitation
- Plateforme stockage pales
- Emprise montage flèche
- Plateforme PDL
- Réseau inter-éolien

Ingenierie de Construction :
EOLE CONSTRUCTING

Echelle : 1/10000
Format : A3

Date : 230/60/2026
Projet :

Quelques photomontages de l'implantation retenue

Photomontage n°1 depuis Montboint







Photomontage n°3 depuis la sortie du Mont Joly







L'ensemble des photomontages réalisés seront disponibles dans le dossier d'enquête publique pendant l'instruction du projet.

Quelques photomontages de l'implantation retenue

Photomontage n°5 depuis la Brèche au Diable






Photomontage n°15 depuis le nord d'Ouilly-le-Tesson






L'ensemble des photomontages réalisés seront disponibles dans le dossier d'enquête publique pendant l'instruction du projet.

Quelques photomontages de l’implantation retenue

Photomontage n°12 depuis l’entrée de Soumont-Saint-Quentin






Photomontage n°10 depuis Tassilly






L’ensemble des photomontages réalisés seront disponibles dans le dossier d’enquête publique pendant l’instruction du projet.

Quelques photomontages

Photomontage n°41 depuis les abords de Falaise







Photomontage n°9 depuis Olendon





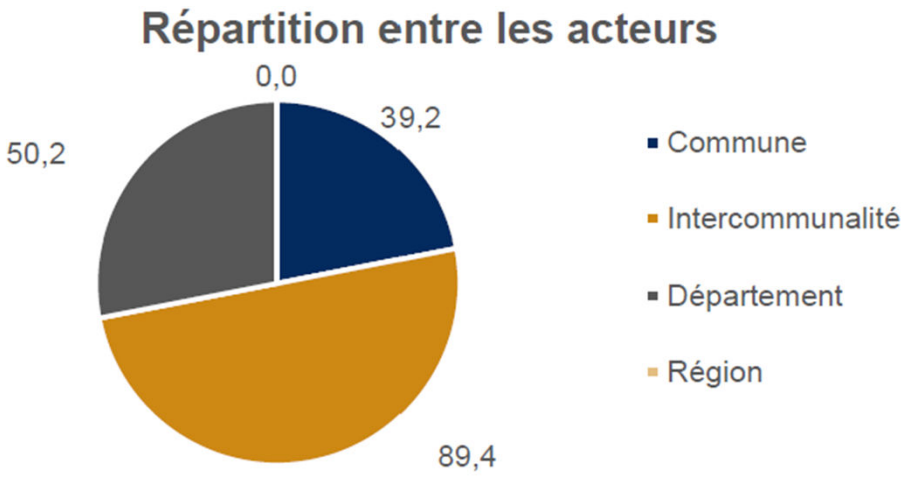


L'ensemble des photomontages réalisés seront disponibles dans le dossier d'enquête publique pendant l'instruction du projet.

Les retombées fiscales du projet de la Couturélie

Retombées fiscales estimées pour les collectivités

Pour 4 éoliennes
de 5 MW



Estimations basées sur le modèle fiscal 2023 des communes et de la communauté de communes du Pays de Falaise, et sur la Loi de finances 2022

Détail des retombées fiscales

- **Taxe Foncière** (TF)
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**)
- Contribution Economique Territoriale (**CET**) décomposée en :
  - une Cotisation Foncière des Entreprises (**CFE**)
  - une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**)

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessous ne sont données qu'à titre strictement informatif car elles dépendent d'hypothèses technico-économiques et ne prennent pas en compte les éventuelles évolutions de la Loi de finances et de la réglementation fiscale.